



Permis Herbi- cides

sanu.



À partir du 1er janvier 2026, la nouvelle ordonnance sur l'autorisation professionnelle pour l'utilisation d'herbicides dans des domaines spéciaux entrera en vigueur. **Toute personne souhaitant utiliser professionnellement des herbicides en traitement plante par plante devra obtenir un permis professionnel correspondant.** A partir de 2027, un permis professionnel sera également obligatoire pour l'achat de produits phytosanitaires.

Objectifs

- Reconnaître les interactions écologiques et l'importance de la biodiversité
- Décrire les mécanismes d'action et les risques environnementaux des produits phytosanitaires
- Citer et appliquer les exigences légales dans les domaines de la sécurité au travail, de la protection de l'environnement et de la santé
- Expliquer et appliquer le principe de la protection intégrée
- Évaluer si et où l'usage d'herbicides est autorisé ou judicieux
- Utiliser de manière appropriée les produits phytosanitaires, les appareils et les équipements de protection

Public cible

- Employé-es des services techniques communaux et cantonaux, des services des travaux publics
- Personnel d'entretien des voies ferrées
- Concierges et collaborateur-trices du Facility Management

Programme

- Bases légales
- Introduction à l'écologie : habitats, chaînes alimentaires, biodiversité
- Effets et effets secondaires des produits phytosanitaires sur l'environnement
- Composition des produits phytosanitaires et registre des produits autorisés
- Effets des produits phytosanitaires sur l'homme, les eaux et les animaux
- Approfondissement thématique : mesures préventives et alternatives, plantes problématiques et lutte directe, lutte chimique
- Application pratique : manipulation des pulvérisateurs, équipements de protection individuelle, remplissage, rinçage et nettoyage
- Stockage et élimination des produits phytosanitaires
- Calcul des volumes de bouillie
- Informations et préparation à l'examen

svu
asep

